



CHALLENGE NAUTIQUE DE PALAVAS 2026 - 2027



CNP1 : 13 septembre 2026	CNP6 : 24 janvier 2027
CNP2 / TB1 : 08 novembre 2026	CNP7 / TB2 : 07 février 2027
CNP3 : 22 novembre 2026	CNP8 : 21 février 2027
CNP4 : 6 décembre 2026	CNP9 : 7 mars 2027
CNP5: 10 janvier 2027	CNP10 / TB3 : 21 mars 2027



Avis de Course - Surprises et Habitables

Grades 5A, 5B

Autorité organisatrice : Cercle Nautique de Palavas

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Deux épreuves distinctes seront organisées : l'une concerne les bateaux du système à handicap OSIRIS Habitable, l'autre les monotypes Surprises.

Le Challenge Nautique de Palavas est constitué de plusieurs journées de régates. Les régates CNP2, CNP7 et CNP10 sont communes à celles du Trophée Baie de Camargue Sailing 2026-2027.

Par dérogation, les bateaux des groupes OSIRIS Habitable < ou = à 18 seront classés dans la catégorie « course croisière » (Rond Blanc). Ils effectueront des parcours réduits et seront classés avec les croiseurs. Pour tous les parcours, une pondération correspondant au rapport des distances constatées avec les croiseurs sera appliquée au temps réel relevé qui servira de base pour le calcul du temps compensé. Cette dérogation ne sera pas appliquée pour les régates CNP2, 7 et 9 qui sont communes avec celles du Trophée Baie de Camargue Sailing.

Les bateaux n'ayant pas de certificat OSIRIS Habitable en règle, hors Surprises, seront classés en bis aux courses auxquelles ils participent. Pour le classement général, ils recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la course plus 1. Une modification de rating sera prise en compte du moment qu'elle est incrémentée dans SCORE.

La dernière régate de la saison sera organisée conjointement pour les 2 épreuves et à l'issue de celle-ci sera proclamé le palmarès qui permettra de délivrer 2 titres de champion de Club avec attribution d'un Trophée :

- Champion de Club Croiseurs
- Champion de Club Surprises

1. RÈGLES APPLICABLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 Le règlement de la classe Surprise.
- 1.5 L'annexe T (conciliation) s'applique

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la validation du dossier d'inscription.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante: www.cercle-nautique-palavas.com
- 2.4 Les IC des régates CNP2, 7 et 10 correspondent aux IC du Trophée Baie de Camargue Sailing à l'exception du classement qui sera effectué comme indiqué au chapitre 11.

3. COMMUNICATION

[DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régate est ouverte à :
 - Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception D minimum norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 Les épreuves sont ouvertes aux Surprises et à tous les bateaux des classes A, B, C, D, R1, R2, R3, L et X du système à handicap OSIRIS Habitable
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2 Pour le bateau :
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire soit directement au Cercle Nautique, soit sur le site du CNP (paiement en ligne en joignant la fiche d'inscription pré-remplie) au plus tard le samedi précédent la régate avant 17 h. La régularisation des inscriptions s'effectue au Cercle Nautique le dimanche de la régate où les instructions

de course seront remises. Pour les régates CNP2, 7 et 10 le dernier délai d'inscription est fixé à 17h le samedi précédent la régate.

- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

Les droits d'engagement sont fixés à **30 €** par bateau. Une participation de 5€ sera demandée aux bateaux qui s'inscrivent après 17H le samedi précédent la régate une participation supplémentaire de 5 € sera demandée aux licenciés à la journée pour frais administratifs.

6. PUBLICITE DE L'EPREUVE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

7. PROGRAMME

CNP 1, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 : zone de rassemblement devant la jetée Sud du Port de Palavas les Flots

08h30 / 09h00 Inscriptions des bateaux au Cercle Nautique

09h30 Briefing par VHF sur l'eau

10h00 Signal d'avertissement de la première course

A partir de 17h30 Résultats

CNP 2, 7 et 10 : zone de rassemblement environ 2 milles dans le sud du Grand Travers.

10h15 Briefing par VHF prévu sur l'eau avant le départ de la première course.

10h30 Signal d'avertissement de la première course

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
8.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. LIEU

L'Annexe A à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

10. LES PARCOURS

Les parcours sont de type Parcours construit ou côtier.

11. CLASSEMENT

- 11.1 Pour les croiseurs soumis au système à handicap OSIRIS Habitable, le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers, avec application du CVL dans les 2 cas.

Pour les ronds blancs, le temps réel retenu pour le classement sera déterminé en appliquant au temps de base un coefficient correcteur égal au rapport des distances parcourues par les croiseurs et les ronds blancs.

Pour les Surprises, le classement sera établi en temps réel.

Les régates CNP2, 7, et 10 font partie du Trophée Baie de Camargue Sailing. Les régates du Trophée ayant leur propre classement, les bateaux des 2 séries OSIRIS Habitable et Surprises participant au challenge seront reclassés au classement général du challenge en excluant les bateaux qui n'ont pas participé aux régates :

- CNP1 pour la CNP2,
 - CNP1, 3, 4, 5, 6 pour la CNP7
 - CNP1, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 pour la CNP10
- Toutefois, un bateau qui participe à la CNP2 sans avoir participé à la CNP1 pourra être classé s'il participe à la régate CNP3 ou à la régate CNP4.

- 11.2 Chaque journée de régates donnera lieu à un classement général avec un nombre minimum d'une course pour valider la compétition.

- 11.3 Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima (RCV - Annexe A, Article A4). Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, TLE, RET, BFD, UFD, DNE et NSC, recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées. Les DNC et bateaux non-inscrits recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régate plus 1 (ceci modifie la RCV A5.2).

- 11.4 Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Le nombre de tranches de 5 courses déterminera le nombre de courses les plus mauvaises qui seront retirées. Quand 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Pour 10 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés, pour 15 courses validées les trois plus mauvais scores et ainsi de suite.
- 11.5 En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le nombre de participations, et, au besoin, le résultat de la dernière course.
- 11.6 Pour participer au classement général, un bateau devra avoir participé à au moins 5 journées de régates.
- 16.7 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour

12. PLACE AU PORT [DP] [NP]

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux au port 3 jours avant la régate et 3 jours après. Les bateaux prendront contact avec la Capitainerie pour rallier leur place (canal VHF 9). Les places seront affectées selon l'ordre d'arrivée (ne pas oublier de préciser la longueur, la largeur et le tirant d'eau). Téléphone Direct pour réservation : 04 67 07 73 50

13. SYSTEME DE PENALITE

Pour les classes OSIRIS Habitable et Surprise la règle RCV 44.1 s'applique (pénalité de deux tours).

14. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

15. PROTECTION DES DONNÉES

- 15.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le CNP, la Ligue de Voile Occitanie, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent le CNP, la FFVoile, la Ligue de Voile Occitanie et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication et pourront être utilisées pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule: « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'Organisation.

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, contacter le secrétariat du club au :
Tel. 04.67.68.97.38 E-mail : cn.palavas@orange.fr
Site: www.cercle-nautique-palavas.com

ZONES DE RASSEMBLEMENT

Devant la jetée sud du port de Palavas Les Flots pour les CNP 1, 3, 4, 5, 6, 8 et 9

Environ 2 milles dans le sud du Grand Travers pour les CNP2, 7 et 10

